

# MAIRIE de REILLY



# Réunion du Conseil Municipal Séance du 16 mars 2021

#### Ordre du jour

- Acquisition parcelle défense incendie Courtieux (complément à délibération du 19 janvier 2021)
- 2. CCVT adhésion SMTCO

3. Divers

L'an deux mil vingt-et-un, le seize mars, à 19h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sise 3 rue du Réveillon à REILLY sous la présidence de Monsieur Marc METZGER, Maire.

#### Étaient présents :

M. Marc METZGER, Maire

Monsieur Michel CRÉA & Madame Danièle BARDIZVARTIAN, adjoints au Maire

Mesdames et Messieurs Andy ANDRÉ, Adrien GUERRERO, Olivia JOURNÉE, Carine INDEAU & Jonathan NICOLAS.

Étaient absentes excusées :

Mesdames Françoise VAN DER WEEËN & Sylvia PARILLAUD.

Était absente :

Madame Sabah DUPUIS

Secrétaire de séance : Mme Danièle BRADIZVARTIAN - Date convocation : 05.03.2021

Le compte-rendu du précédent conseil a été relu et accepté à l'unanimité.

### 1. Acquisition parcelle Courtieux - complément : délibération 2021.012

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération prise lors du conseil du 19 janvier 2021 concernant l'achat d'une parcelle à la SC de Courtieux dans le but d'enterrer une citerne de 120m³ qui assurera la sécurité incendie de la ferme de Courtieux.

En sus des éléments déjà indiqués sur la délibération 2021.001 :

- Désignation de la parcelle : AD55
   Superficie de la parcelle : 253m²
   Cession sans expression de prix,
- . frais de notaire et de géomètre pris en charge par la mairie.





## MAIRIE de REILLY



Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur aval à l'unanimité sur les points précités :

- Désignation de la parcelle : AD55
   Superficie de la parcelle : 253m²
- . Cession sans expression de prix,
- . frais de notaire et de géomètre pris en charge par la mairie.

Par ailleurs, confirmation est faite de ce qui avait été décidé lors de la réunion du 19 janvier 2021 :

- . signature d'une convention avec M. et Mme Journée (SC de Courtieux) pour l'entretien de la parcelle nouvellement créée,
- . présentation des dossiers de subvention aux administrations concernées.

Tout pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour la rédaction et la signature des documents nécessaires à l'achat de la parcelle ainsi que pour la rédaction et la présentation des dossiers de subventions auprès des organismes compétents.

## 2. CCVT -adhésion au SMTCO: délibération 2021.013

M. le maire rappelle que le dossier relatif à la proposition d'adhésion par la CCVT au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise a été transmis à chaque conseiller préalablement au Conseil Municipal.

Il rappelle que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle s'est vu confier la compétence « mobilité » et que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 février, a décidé à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO).

Le SMTCO assurerait, entre autres :

- . la coordination des services de transports (train, bus, car, continuité des réseaux dans l'intérêt des usagers),
- . la mise en place d'une centrale d'informations voyageurs complétée d'une centrale de réservation et d'une centrale de covoiturage,
- . la création d'une tarification coordonnée et des titres de transports uniques et des tarifs plus attractifs,
- . une action de coopération région/département/communes limitrophes/EPCI.

L'adhésion au SMTCO est gratuite ; le syndicat est financé par le « versement mobilité professionnelle » des entreprises et employeurs de plus de 11 salariés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, en application de l'article L.5214-27 du CGCT, d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à adhérer au SMTCO.



#### MAIRIE de REILLY



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a donné son accord à l'unanimité sur l'adhésion de la CCVT au SMTCO.

Copie de la présente délibération sera transmise à la CCVT.

#### 3. Divers

#### Pâques:

La chasse aux œufs ne pourra pas avoir lieu cette année compte tenu des conditions sanitaires.

Madame Indeau a proposé la création d'un concours du « plus bel œuf décoré » pour les enfants du village. Communication à faire au plus tôt auprès des familles.

Une photo du lapin de Pâques posant au milieu des œufs décorés paraîtra dans le prochain petit journal.

Prochaine réunion de conseil : mardi 20 avril à 19h.

La séance a été levée à 19h30

Le Maire, marc METZGER  Le secrétaire de séance	Les Adjoints au Maire
Les conseillers	